



23 propositions pour accélérer l'inclusion financière des femmes en région CEMAC

Appel à l'action

2022



avec le soutien de



Avec l'appui des collaborateurs clés :

Flutterwave, Consumers International, tous les panélistes qui ont contribué à la création de cette liste de propositions, ainsi qu'au personnel de l'UNCDF qui était présent pour le panel et a aidé à donner vie à ce rapport : Josephine Cousin, Karim Dia, Alexis Ditkowsky, Olivia-Kelly Lonkeu, Annie Mutamba, Jean Pascal Mvondo et Darina Novotny.

Table des matières

Introduction.....1

Propositions pour améliorer l'accessibilité des Services Financiers Numériques pour les femmes.... 4

- Créer des comptes d'argent mobile plafonnés à un faible montant sans exigence d'identification.
- Mettre en place un guichet unique dédié à l'inclusion financière au sein des mairies constitué d'un point d'information, d'un distributeur bancaire et d'un espace de formations à l'éducation financière.
- Mettre en place un régime de taxation propice au développement des SFN.
- Alléger le régime de taxation pour les PME et start-ups détenues par des femmes.
- Mettre à disposition un fonds de garantie pour les femmes.
- Renforcer la parité au sein de la gouvernance des institutions financières.
- Encourager la collecte et l'analyse des données désagrégées par genre dans les secteurs publics et privés.
- Encourager la concurrence et l'accès équitable aux Services Financiers Numériques.

Propositions pour renforcer l'éducation financière et numérique des femmes.....18

- Élaborer un document Cadre Stratégique de Programme Régional d'Éducation financière en tenant compte de la dimension genre dans la Stratégie Régionale d'inclusion Financière SRIF.
- Adopter le principe d'intégration de l'éducation numérique et financière dans les programmes scolaires à tous les niveaux (ex : au lycée, cours d'informatique ou utilisation des outils numériques, à l'université, module sur les SFN) à l'initiative de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) et des ministères de l'Éducation et de l'Économie Numérique.
- Organiser des ateliers régionaux de formation de formateurs.
- Mettre en place un programme d'éducation financière grand public.

Table des matières

- Mettre en place un programme de littératie numérique grand public, notamment à destination des femmes, afin de leur permettre de participer activement et avec succès à la société numérique et de les sensibiliser aux risques en matière de droits numériques, de sûreté et de sécurité en ligne.
- Mettre en place une stratégie de communication et sensibilisation à l'intention des populations, afin de concevoir des messages et outils et les canaux appropriés à l'endroit des groupes cibles.
- Impliquer les femmes dirigeantes ou leaders au service de la promotion de l'évolution des politiques, les laisser participer au processus de dialogue sur les politiques et veiller à tirer parti de leurs atouts pour la plaidoirie auprès des décideurs politiques et les régulateurs.

Propositions pour protéger les consommatrices de SFN.....31

- Améliorer l'accès et la vulgarisation de l'information.
- Mieux encadrer la protection des données personnelles et la cybersécurité.
- S'assurer de l'efficacité des mécanismes de plaintes et de recours.
- Identifier les associations de la société civile ayant une compétence en matière de protection des consommateurs financiers.
- Renforcer les capacités des associations de protection des consommateurs et des associations de femmes.
- Améliorer la collaboration entre les parties prenantes.
- Accroître la représentation des associations de consommateurs au sein des organes de décisions politiques et réglementaires.
- Améliorer la supervision des associations de protection des consommateurs.

ANNEXES

A. Mandat du Panel.....	48
B. Composition du Panel.....	50
C. Liste des 23 propositions.....	55
D. La stratégie de l'UNCDF à travers son programme Policy Accelerator en matière de genre.....	56

Introduction

Les Services Financiers Numériques (SFN) offrent de nouvelles opportunités afin d'accélérer l'autonomisation économique des femmes

À l'échelle mondiale, les évolutions successives du secteur financier ont conduit à l'essor de nouveaux produits et services financiers innovants. D'après les données du Global Findex 2017, **entre 2014 et 2017, plus de 240 millions de femmes supplémentaires ont ouvert un compte auprès d'une institution financière ou d'un service d'argent mobile.**

Par conséquent, la téléphonie mobile, grâce à l'intervention des acteurs non financiers dans l'industrie, tels que les opérateurs télécom qui s'appuient sur la pénétration de leurs réseaux mobiles et un réseau d'agents fort, constitue un puissant accélérateur d'inclusion financière en Afrique centrale.

Enfin, cette insertion accrue des femmes dans le secteur financier formel contribue à l'accroissement de la capacité des femmes à faire face aux imprévus financiers, à accéder à d'avantage d'informations et ainsi améliorer leurs conditions de vie ainsi que celles des membres de leur foyer.

Cependant, dans la CEMAC, les femmes restent les principales exclues du secteur financier formel. Sur les plus de 27 millions de femmes habitant la zone CEMAC, en moyenne, 74% d'entre elles étaient exclues du secteur financier formel en 2017.

Aussi, la portée de l'écart entre les sexes varie d'une économie à l'autre. En 2017, l'écart entre les femmes et les hommes dans la possession d'un compte était de 14 points de pourcentage (pp) au Tchad, 10 pp en République du Congo et au Gabon, 9 pp au Cameroun et 8 pp à la République Centrafricaine. Ces inégalités dans l'accès aux comptes se sont creusées entre 2014 et 2017 dans tous les pays de la CEMAC selon les données du Global Findex 2017.

En effet, de nombreux freins à l'utilisation des SFN par les femmes persistent.

Ils comprennent notamment :

- Le faible degré d'éducation financière et la persistance de taux élevés d'analphabétisme ;
- Le manque de sensibilisation sur les opportunités offertes par les SFN ;
- Le manque d'information sur les produits et SFN existants, l'absence de vulgarisation des informations et de traduction dans les langues locales ;
- L'absence d'adaptation des produits financiers numériques aux besoins spécifiques des femmes ;
- Le manque de mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux liés à l'inclusion financière des femmes ;
- La faible représentativité des femmes dans les instances décisionnelles (les conseils d'administration des prestataires de services financiers et les instances de réglementation et réseaux d'agents) ;
- Les normes sociales et culturelles restreignant l'accès et l'utilisation des SFN par les femmes.

Introduction

Par ailleurs, avec des millions de personnes utilisant désormais des SFN, le nombre de consommatrices exposées à des risques financiers ne cesse de croître, notamment en matière de crédit. Les facteurs de risque incluent surtout le manque de transparence quant aux conditions d'accès aux financements, des délais de lecture et d'analyse des contrats d'adhésion insuffisants ; une sensibilisation passive sur les techniques d'arnaques en ligne de la part des pouvoirs publics et des prestataires de SFN.

Ainsi, l'adhésion aux principes de protection des consommateurs est une étape fondamentale pour atténuer ces risques, améliorer le quotidien de nombreuses femmes et faire progresser l'inclusion financière. C'est l'esprit, notamment, du nouveau règlement relatif à la protection des consommateurs de produits et services bancaires dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).



Sur les plus de 27 millions de femmes habitant la zone CEMAC en moyenne 74% d'entre elles étaient exclues du secteur financier formel en 2017.





23 Propositions pour accélérer l'inclusion financière des femmes dans la CEMAC



avec le soutien de



Unlocking
Public and Private
Finance for
the Poor



flutterwave



Améliorer l'accessibilité des Services Financiers Numériques pour les femmes



Contexte

Améliorer l'accessibilité des Services Financiers Numériques pour les femmes

Les Services Financiers Numériques (SFN) offrent de nouvelles opportunités afin d'accélérer l'autonomisation économique des femmes. Cependant, de nombreux obstacles à l'égalité financière entre les femmes et les hommes subsistent et les femmes restent les principales exclues du secteur financier formel.

Ainsi, une réponse politique intégrale se focalisant sur les besoins et les comportements spécifiques des femmes est donc nécessaire afin de réduire les inégalités d'accès entre les genres.



Une réponse politique intégrale se focalisant sur les besoins et les comportements spécifiques des femmes est donc nécessaire afin de réduire les inégalités d'accès entre les genres.



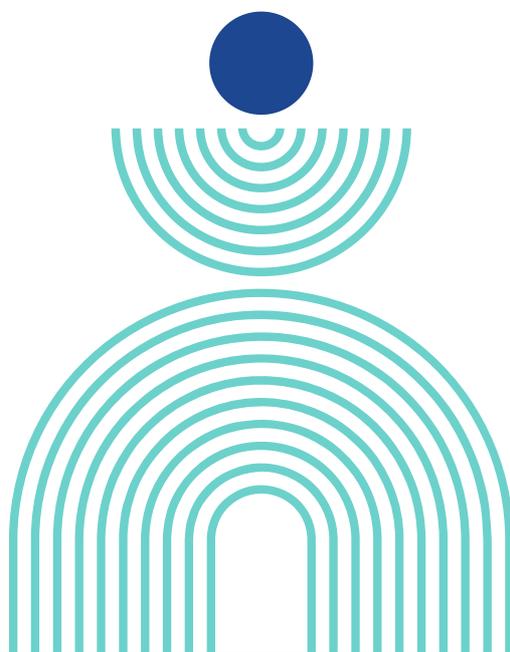
Il convient aussi de souligner que certaines politiques ou réglementations ne sont pas neutres en termes de genre. Une politique sans distinction de genre peut aboutir à des effets négatifs souvent non intentionnels pour les femmes ou les hommes et ceci en raison de l'existence de conventions sociales (codifiées ou non). De la même manière, les réglementations non-sexistes peuvent engendrer des conséquences différenciées entre les sexes et positives en termes de promotion de l'inclusion financière des femmes.

Contexte

Par ailleurs, les prestataires de services financiers numériques ont également un rôle essentiel à jouer dans la réduction des obstacles obstruant l'inclusion financière des femmes. À travers le monde, les prestataires de services financiers numériques prennent progressivement conscience des opportunités à leur portée afin de participer aux efforts collectifs pour faire progresser l'inclusion financière des femmes. De nombreux exemples illustrent l'impact positif de la conception et de la commercialisation de produits et services financiers adaptés aux besoins des femmes sur leur inclusion financière. Cependant, dans la CEMAC, les initiatives similaires peinent à émerger et souffrent souvent d'un manque de communication.

La présente section de l'appel à l'action entend ainsi présenter les propositions du Panel Consultatif visant à combler les écarts entre les sexes dans l'accès et l'utilisation des Services Financiers Numériques dans la CEMAC.

Ces propositions ont ainsi vocation à être incluses dans les stratégies régionales et nationales en faveur de l'inclusion financière et devront faire l'objet d'un suivi afin d'en assurer la mise en œuvre effective et d'en mesurer l'impact dans la progression de l'inclusion financière des femmes.



Identification des usagers de SFN



PROPOSITION N°1 :

Créer des comptes d'argent mobile plafonnés à un faible montant sans exigence d'identification.

*L'allègement du processus de contrôle préalable de la clientèle (« **Know Your Customer** » – **KYC**) permettra au grand nombre de femmes de la CEMAC ne bénéficiant pas de pièces d'identité officielle de pouvoir ouvrir un compte d'argent mobile de faible valeur et à faible risque.*

Rôle des régulateurs régionaux :

- **Permettre l'accès à des services financiers limités ou plafonnés en l'absence de carte d'identité formelle** (avec des montants plafonnés pour les transactions). Actuellement, l'utilisation des services financiers numériques requiert la possession d'une **Carte Nationale d'Identité (CNI)**. Cependant, l'enregistrement des naissances est faible dans la CEMAC et certains segments de la population (femmes, personnes rurales, personnes déplacées de guerre, migrants, réfugiés) font face à de grandes difficultés pour obtenir une CNI.

Rôle des décideurs publics nationaux :

- **Développer la biométrie** (CNI, Passeport, Acte de naissance) afin de mieux sécuriser les pièces d'identités et limiter les risques de fraudes.
- **Encourager la numérisation des procédures d'ouverture des comptes** (e-KYC) afin de permettre aux habitantes des zones rurales ou reculées d'ouvrir un compte à distance.

Identification des usagers de SFN

- **Accepter des solutions alternatives d'identification pour la procédure d'ouverture de compte de services financiers numériques et l'obtention d'une carte SIM.** Actuellement, l'utilisation des services financiers numériques requiert la possession d'une Carte Nationale d'Identité (CNI). Cependant, l'enregistrement des naissances est faible dans la CEMAC et certains segments de la population (femmes, personnes rurales, personnes déplacées de guerre, migrants, réfugiés) font face à de grandes difficultés pour obtenir une CNI. Les décideurs publics nationaux doivent permettre la validité d'autres pièces d'identification (permis, acte de naissance, carte d'identité remises par les organisations internationales pour les réfugiés ou les déplacés, etc.) ou introduire la possibilité d'identification par les pairs avec une personne garante dans le cas où les individus n'ont aucune pièce d'identification. En ce qui concerne l'obtention d'une carte SIM, les régulateurs peuvent s'inspirer de l'exemple du Congo, qui a créé un système de parrainage pour les personnes qui n'ont pas de documents prouvant leur identité. Le parrain est tenu d'enregistrer son identifiant à la place de l'abonné.



Proximité des SFN



PROPOSITION N°2 :

Mettre en place un guichet unique dédié à l'inclusion financière au sein des mairies constitué d'un point d'information, d'un distributeur bancaire et d'un espace de formations à l'éducation financière.

Ce guichet unique répondrait aux problématiques d'accessibilité en termes de couverture territoriale des branches de banques (et autres prestataires de services financiers), de barrières de la langue et de niveau d'éducation.

Le guichet serait composé de :

- **Un point d'information** avec un agent ou conseiller administratif formé au fonds de garantie, aux problématiques de protection des consommateurs sur le modèle du Cameroun ou les mairies disposent d'un cadre de développement communal (technicien du secteur privé recruté par la mairie) dont le rôle est d'impulser des actions de développement dans les mairies. Dans le cas du guichet unique, cet agent pourra par exemple être un agent de banque recruté par la mairie et formé.
- **Un ou plusieurs distributeur(s) bancaire (s)** : Une fois le fonds de garantie (cf. proposition n. 5) structuré et la sélection des institutions financières partenaires effectuée, celles-ci pourront établir des distributeurs dans les banques au sein des guichets.
- **Formation** : Le Service de coopération communal pourra établir des partenariats public-privé et signer des conventions avec des associations de la société civile et des entreprises privées (banques, opérateurs) pour organiser des ateliers sur l'inclusion financière et des formations digitales et financières.

Cout des SFN



PROPOSITION N°3 :

Mettre en place un régime de taxation propice au développement des SFN.

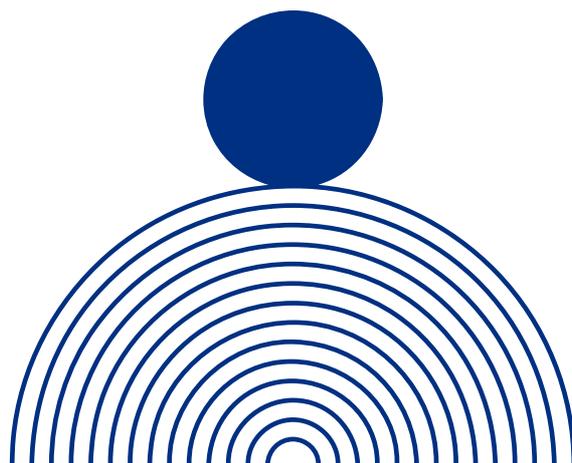
L'allègement (ou la suppression) de la taxation des SFN encouragerait l'usage des paiements électroniques et le développement de l'écosystème des paiements.

Rôle des décideurs publics nationaux :

- **Abaisser les impôts pour les commerçants acceptant les paiements électroniques.**
- **Mettre en place un régime de taxation progressif** sur les paiements électroniques ou un seuil de revenu en dessous duquel les paiements électroniques ne seraient pas assujettis aux taxes. Il est également envisageable d'instaurer un seuil maximum régional de taxation sur les paiements électroniques. Au Congo, l'agence de régulation des transferts d'argent a commencé à prélever une taxe de 1% sur les transactions électroniques depuis octobre 2019. Il s'agirait donc d'instaurer un seuil d'1% ou moins maximum pour éviter une hausse de cette taxe au Congo et dans les autres pays de la CEMAC dans le futur.
- **Mettre en place une concertation entre l'état et les fournisseurs** pour abaisser les frais et les taxes inhérents aux services financiers numériques.
- **Harmoniser la tarification des services financiers numériques dans la zone.** Un cadre de coordination régional regroupant les décideurs publics nationaux et les régulateurs régionaux pourrait être créé afin d'aboutir à cette harmonisation.
- **Effectuer un abattement de la TVA sur certains transferts.** Instaurer un seuil maximum régional de taxation sur le commerce électronique et sur les appareils électroniques. En 2020, une mesure venant de la loi de finance de 2019 au Cameroun devait imposer des droits de douane pour les terminaux électroniques neufs (téléphones, tablettes, modems, etc.) à hauteur de 33% de la valeur à l'usine de l'appareil concerné. Cette proposition vise à empêcher le ressort à ce type de taxes par les gouvernements de la zone CEMAC.

Cout des SFN

- **Instaurer un seuil régional au-dessus duquel toute transaction doit être effectuée par virement bancaire, par chèque de banque ou portemonnaie électronique.** Cette proposition s'inspire directement de l'exemple du Gabon, dont la Loi n°019/2020 du 17 juillet 2020 (article 61) indique que toute transaction d'un montant supérieur à 5 millions de Franc CFA ne peut s'effectuer en espèces. À ce titre, pour un montant supérieur à cette limite, la transaction doit se faire par virement bancaire, par chèque de banque ou porte-monnaie électronique. Cette proposition a pour objectif d'encourager l'utilisation des services financiers numériques, de réduire les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
- **Instaurer un seuil régional au-dessus duquel tout paiement d'impôts, droits et taxes à un état de la zone CEMAC doit être effectué par virement bancaire, par chèque de banque ou portemonnaie électronique.** De manière similaire à la proposition précédente, cette proposition s'inspire directement de l'exemple du Gabon, dont la Loi n°019/2020 du 17 juillet 2020 (article P-917) introduit l'obligation que tout paiement d'impôts, droits et taxes d'un contribuable à l'État, d'un montant supérieur ou égal à 2 millions FCFA doit être effectué par virement, chèque de banque ou par porte-monnaie électronique. Ces dispositions visent à encourager l'usage des paiements électroniques et représentent une opportunité pour le déploiement des SFN dans les pays de la sous-région.
- **Abaisser les frais d'acquisition d'équipements d'acceptation de paiements.** Les coûts d'installation des équipements pour les commerçants étant élevés, il est proposé de faciliter l'acquisition des terminaux en réduisant les taxes sur ces produits, notamment les taxes douanières.



Cout des SFN



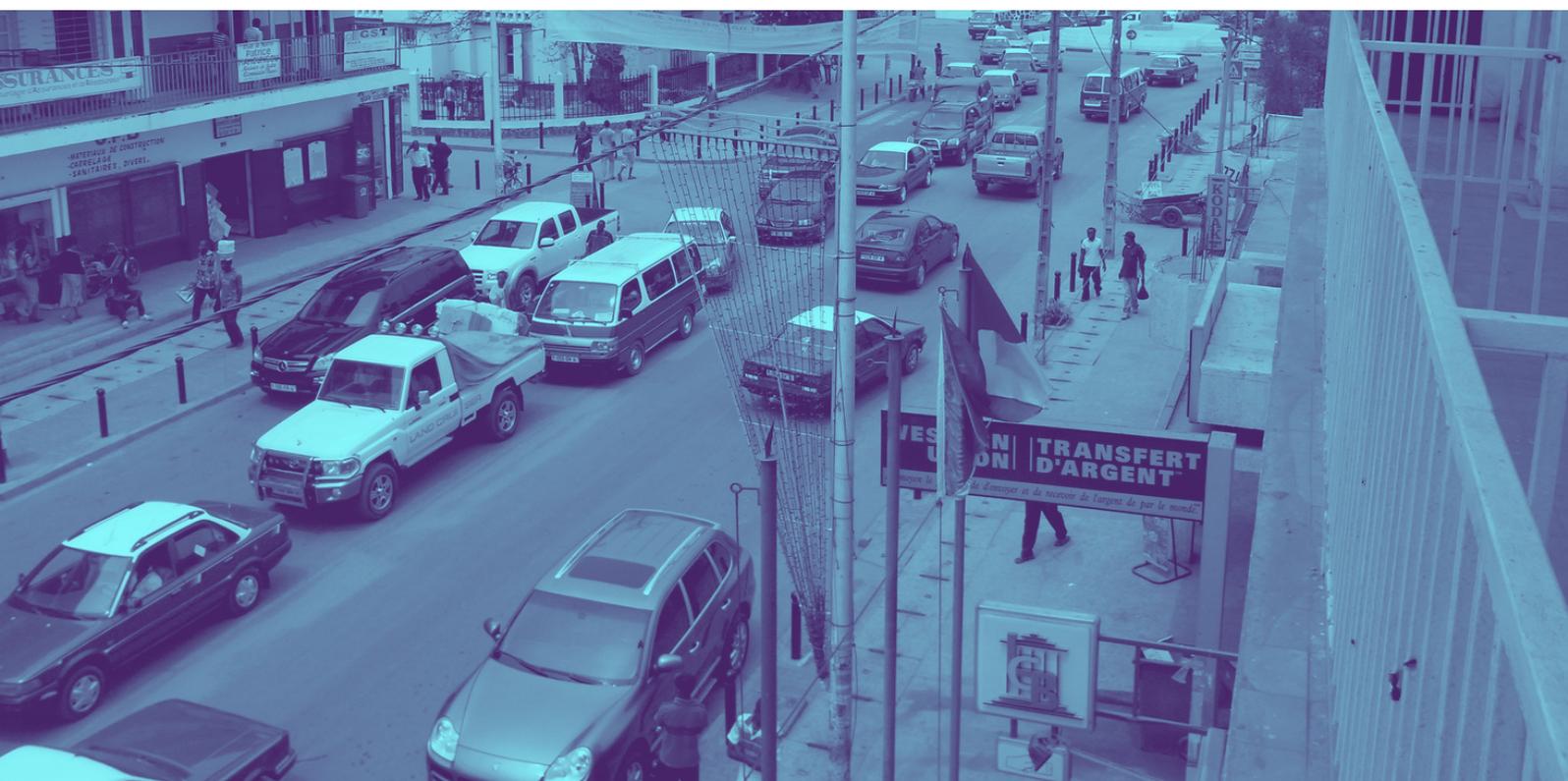
PROPOSITION N°4 :

Alléger le régime de taxation pour les Petite ou Moyenne Entreprises (PME) et start-ups détenues par des femmes.

Dans la CEMAC, les femmes ne représentent qu'un faible pourcentage des dirigeants de PME et de start-up dans le domaine de la finance. Cette faible représentativité des femmes explique également en partie la faible prise en compte des besoins financiers des femmes en particulier lors de la conception de produits et services financiers innovants.

Rôle des décideurs publics nationaux :

- **Abaisser les frais de douanes pour les PME détenues par des femmes.**
- **Abaisser les impôts pour les PME, les start-up (et les Fintechs) dirigées par des femmes** pour encourager les femmes à formaliser leurs activités (allègement des impôts, frais bancaires, etc.).



Cout des SFN



PROPOSITION N°5 :

Mettre à disposition un fonds de garantie pour les femmes.

Les femmes ont un accès limité au crédit du fait notamment des garanties importantes demandées (titres fonciers, etc.). Les objectifs de la proposition incluent la formalisation des systèmes d'épargne collectifs (tontine) et la réduction des risques de vols, un accès facilité à l'épargne et à des prêts aux montants supérieurs, une confiance accrue et une garantie de remboursement pour la banque : en cas de non-remboursement d'un prêt accordé par le fonds, le montant accordé est pris sur les contributions des autres membres afin de permettre une solidarité collective des membres.

La création du fonds serait initiée au niveau régional par la **Banque des États de l'Afrique Central (BEAC)** dans le cadre de sa Stratégie Régionale d'Inclusion Financière. Un appel d'offre de la BEAC permettrait de sélectionner les partenaires financiers (banques, **établissements de microfinance (EMF)**, bailleurs) qui viendront créer et gérer le fonds et doubler le montant déposé dans le fonds par les femmes ou groupements de femmes. Un apport personnel serait obligatoire de la part des femmes et déterminé en fonction de leurs revenus. Les obligations seraient adaptées en fonction des paliers. Les femmes bénéficiaires du fonds seraient enregistrées et disposeraient donc d'un dossier de prêt/crédit digital reconnu par les institutions financières partenaires. Celui-ci pourrait notamment leur permettre d'accéder aux services financiers (assurance, prêt) dans l'institution partenaire.

Rôle des régulateurs régionaux et décideurs publics nationaux :

- Le fonds créé au niveau régional serait mis en œuvre par les gouvernements nationaux et sous-régionaux de manière à être accessible dans les communes et dans les zones les plus reculées grâce aux EMF, branches de banques et au sein des Mairies. Un accompagnement des femmes pour gérer leurs ressources et s'assurer du remboursement du crédit pourrait être effectué par ces intermédiaires.

Cout des SFN

- En accord avec la proposition n.2 (voir ci-dessus), les conseillers ou agents communaux présents dans les guichets pourraient accompagner les femmes dans leur participation au fonds.
- Le fonds pourrait également être accessible aux associations de femmes ou regroupements inter-patronaux, ruraux ou d'entrepreneuriat féminin sur critères d'éligibilité prédéfinis.

Au sein du fonds proposé, un service pourrait proposer un financement à un taux réduit des besoins en fonds de roulement des entreprises dirigées par des femmes :

- Les besoins en fonds de roulement à un taux élevé correspondraient aux profils de femmes ayant des besoins financiers élevés (tels que les femmes dans la transformation agricole ayant besoin de machines couteuses, frais de dédouanement, frais de transport, etc.). Les taux pour les petites productions devraient être réduits et un remboursement sur le long terme pourrait être proposé.
- Le fonds au niveau régional serait injecté dans les EMF et les associations de femmes.
- La BEAC pourrait établir des taux incitatifs et adopter une législation pour obliger les banques commerciales à respecter ce taux défini au niveau régional.
- Les taux appliqués sont des taux plats (*flat rate*) et non progressifs/dégressifs. Les régulateurs pourraient également mettre en place une progressivité du taux en fonction des revenus des **très petites et moyennes entreprises (TPME)**.

Autres services proposés au sein du fonds :

- Prêts pour les découverts pour les femmes et conditions favorables pour les femmes entrepreneures ;
- Cautions solidaires ;
- Dépôt à terme (apport financier).

Parité dans la gouvernance des institutions financières



PROPOSITION N°6 :

Renforcer la parité au sein de la gouvernance des institutions financières.

Cette proposition vise à accroître la représentation des femmes au sein des instances décisionnelles et à encourager leur développement professionnel. La présence de femmes à des postes clés permettraient d'assurer une meilleure prise en compte de la dimension genre lors de l'élaboration des produits et services financiers ainsi que des politiques publiques et des réglementations visant à faire progresser l'inclusion financière.

Rôle des régulateurs régionaux et nationaux :

- **Créer un comité genre au sein des prestataires de services financiers (banques, opérateurs et EMF)** chargés de l'organisation de séances de coaching et de développement professionnel sur la prise en compte de la dimension genre pour les employées des banques et comités exécutifs.
- **Mettre en place un quota de femmes dans les institutions financières publiques et privées.** Un quota de femmes (40%) pourra être institué à la BEAC et à la **Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)** ainsi que dans les Comités Exécutifs des banques et établissements de microfinance.
- **Attribuer des avantages fiscaux pour les établissements financiers dont la part de femmes surpasse le quota réglementaire.** Les décideurs publics nationaux pourraient mettre en place ces avantages fiscaux pour les prestataires financiers œuvrant activement pour la parité au sein de leur organisation.
- **Créer une structure au sein des instances régionales (COBAC, BEAC)** chargé de veiller au respect des dispositions citées plus haut (statistiques, quota de parité, établissement du comité genre).

Parité dans la gouvernance des institutions financières



PROPOSITION N°7 :

Encourager la collecte et l'analyse des données désagrégées par genre dans les secteurs publics et privés.

Il est crucial d'encourager la collecte de données sexospécifiques et de s'assurer de l'usage d'indicateurs précis afin d'élaborer des politiques publiques efficaces, ciblées et d'en assurer leur suivi. L'analyse de ces données permettrait d'intégrer une perspective socioéconomique selon le genre afin que les priorités des femmes soient prises en compte.

Renforcer le système de collecte de données

Rendre obligatoire la publication de statistiques genrées (sexospécifiques) par les institutions financières (banques, EMF, assurances, établissements de paiements) dans le cadre de la communication avec la COBAC et la BEAC. Toutes les informations devraient être présentées de manière sexospécifique et pourraient notamment inclure la part de la clientèle féminine utilisant les services financiers, la part de femmes employées dans les distributeurs de SFN ou la part de femmes cadres dans l'institution.

Concurrence et interopérabilité



PROPOSITION N°8 :

Encourager la concurrence et l'accès équitable aux Services Financiers Numériques.

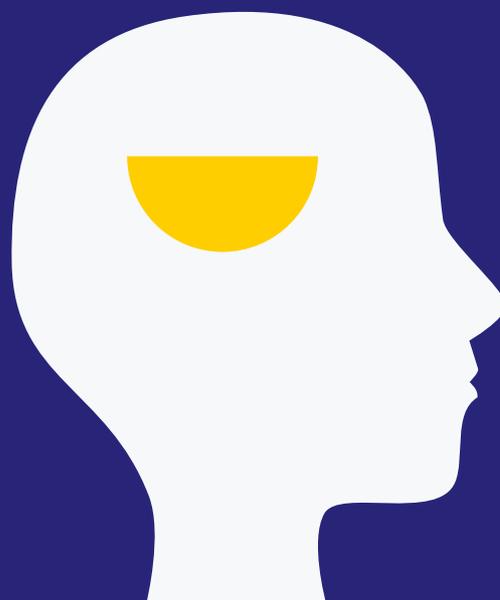
*Alors que de nouveaux acteurs (établissements de microfinance, opérateurs télécom, Fintechs, etc.) viennent enrichir l'offre de services financiers traditionnels, il est crucial de s'assurer de la compatibilité des services proposés afin d'améliorer la concurrence entre les acteurs, mais également la couverture géographique et l'usage des services. L'interopérabilité au niveau régional vise à la mise en commun des réseaux de distribution et des infrastructures et permet d'offrir un panel plus large de produits et de services financiers. Par ailleurs, grâce à son potentiel économique, le canal **USSD (Unstructured Supplementary Service Data)** est un moyen idéal pour atteindre massivement les marchés, mais son accès gagnerait à être encadré.*

Rôle des régulateurs régionaux :

- **Accélérer la mise en place d'une infrastructure interopérable aux niveaux régional et national, avec des coûts accessibles et accélérer le déploiement du projet GIMAC.**
- **Proposer l'utilisation du canal USSD par le Global Information Management, Assessment and Analysis Cell (GIMAC).** Le GIMAC propose une plateforme mobile et n'utilise pas la technologie USSD. Or, au Cameroun par exemple, 80% des utilisateurs de téléphones utilisent des téléphones de première génération et 20% des téléphones mobiles selon Orange Cameroun.
- **S'assurer de la mise à disposition du code USSD de manière non discriminatoire.** Les régulateurs des télécommunications et les Autorités de la concurrence nationales devraient collaborer afin d'assurer une certaine harmonisation de l'accès à l'USSD dans la zone CEMAC.
- **Veiller à une concurrence saine entre fournisseurs et distributeurs.**



Renforcer l'éducation financière et numérique des femmes



Contexte

Renforcer l'éducation financière et numérique des femmes

Si la pénétration des portemonnaies mobiles en Afrique est assez impressionnante, l'utilisation de l'argent liquide est encore prédominante et se constate par l'importance des transactions de type dépôt/retrait (**Cash In/Cash Out - CICO**) dans les volumes de transactions effectuées par les opérateurs d'argent mobile. Parmi les causes qui freinent l'utilisation de ces services, notamment par les femmes: l'absence d'éducation financière.

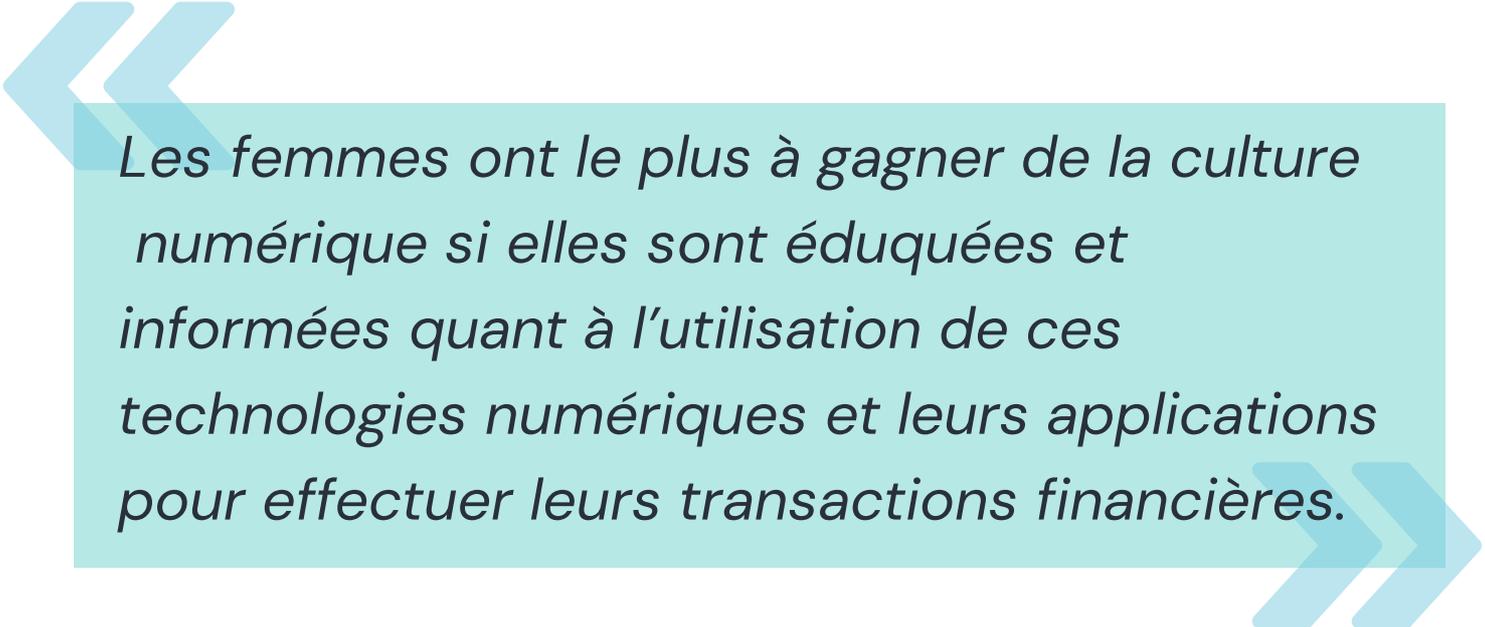
L'éducation financière : le processus par lequel des consommateurs et/ou investisseurs améliorent leurs connaissances des produits, concepts et risques financiers et acquièrent, au moyen d'une information, d'un enseignement ou d'un conseil objectif, les compétences et la confiance nécessaires pour (i) devenir plus sensibles aux risques et opportunités en matière financière, (ii) faire des choix raisonnés, en toute connaissance de cause, (iii) savoir où trouver une assistance financière et (iv) prendre d'autres initiatives efficaces pour améliorer leur bien-être financier. (OECD, 2005, p.4)

L'éducation financière et numérique est une compétence indispensable pour inclure rapidement la population féminine dans le secteur financier formel. Par ailleurs, alors que le manque de connaissance de la réglementation relative aux services financiers et de protection des clients est important, l'éducation financière contribue à améliorer leur sûreté et sécurité lors de l'usage des SFN. Finalement, elle contribue également à améliorer la compréhension et l'accès à l'information quant aux multiples produits financiers numériques existants et aux conditions d'accès aux financements.

Contexte (suite)

En Afrique, les pouvoirs publics ont pris la mesure de la situation en érigeant des programmes d'éducation et d'inclusion financière. L'objectif de ces programmes est de favoriser l'inclusion financière des populations (jeunes ; femmes ; populations rurales ; **petites et moyennes industries-petites et moyennes entreprises (PMI-PME)**), traditionnellement exclues de l'écosystème financier. Cette inclusion financière passera par le renforcement de la confiance des populations aux **fournisseurs de services financiers (FSF)** avec la promulgation de textes et réglementations relatifs à la protection des clients, ainsi que le renforcement des capacités financières des bénéficiaires avec l'élaboration de programmes d'éducation financière.

Cependant, d'avantage d'efforts sont nécessaires de la part des régulateurs régionaux et nationaux et des décideurs publics de la CEMAC. La mobilisation du secteur privé et de la société civile est également primordiale à tous les niveaux (régional, national, communal, etc.).



Les femmes ont le plus à gagner de la culture numérique si elles sont éduquées et informées quant à l'utilisation de ces technologies numériques et leurs applications pour effectuer leurs transactions financières.

Les femmes ont le plus à gagner de la culture numérique si elles sont éduquées et informées quant à l'utilisation de ces technologies numériques et leurs applications pour effectuer leurs transactions financières. L'usage des services financiers numériques offre de nombreuses possibilités et il sera nécessaire d'adopter une approche intégrée permettant aux femmes de prendre des décisions financières avisées, que ce soit en qualité d'épargnants, de consommatrices, d'investisseurs, de preneuses de crédit et d'assurance, de propriétaires immobiliers, d'entrepreneures ou d'employées.

Cadre stratégique pour un programme régional d'Éducation Financière



PROPOSITION N°9 :

Élaborer un document Cadre Stratégique de Programme Régional d'Éducation financière en tenant compte de la dimension genre dans la Stratégie Régionale d'inclusion Financière (SRIF).

Il est important d'élaborer un programme régional d'éducation financière et de sensibilisation sur les services financiers numérique qui doivent être développés par rapport aux besoins des femmes identifiés pour une meilleure utilisation du mobile afin d'accroître leur compréhension des concepts financiers et des compétences numériques de base. Ce programme régional, sous l'impulsion et le leadership de la BEAC, sera adapté par les pays membres, dans leur processus interne d'appropriation.

Afin de répondre aux besoins spécifiques des femmes, l'élaboration du programme régional devra prendre en compte les facteurs résiduels qui freinent l'inclusion financière des femmes, faisant suite à des ateliers de consultation avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème financier ainsi que les groupements de défense des consommateurs et des femmes.

Le document prendra en compte entre autres :

État des lieux des initiatives d'éducation financière dans la CEMAC

- Il est important de désagréger les données par genre afin de prendre en considération les spécificités des femmes dans la rédaction des modules d'éducation financière.

Cadre stratégique pour un programme régional d'Éducation Financière

- Faire un travail préparatoire de recensement des initiatives en matière d'éducation financière existantes dans les pays de la CEMAC. Ce travail permettra de répertorier tous les acteurs intervenant dans ce domaine ainsi que les modules utilisés et les différentes cibles visées. Une analyse approfondie et critique des habitudes grâce aux données collectées permettrait de définir une situation de référence, ainsi que d'analyser la pertinence des interventions et des modules par rapport aux différentes cibles.

Les contenus du programme régional d'inclusion financière

- Le document de stratégie devra également permettre de concevoir des cours et modules d'éducation financière spécifiques à chaque catégorie de la population, notamment les jeunes, les femmes, les populations rurales et les PMI-PME :
 - des modules et brochures visant à informer les clientes des SFN et des banques ;
 - des outils sur les itinéraires techniques et le financement des filières agricoles majeures ;
 - des outils pour l'information et la formation des populations féminines sur le secteur des services financiers numériques, leurs droits et devoirs, la surveillance du secteur et le rôle des acteurs dans la surveillance.

Les groupes cibles (les femmes ; les jeunes ; les PMI-PME ; les populations rurales, etc.)

- Définir les cibles du programme régional d'éducation financière, après analyse des besoins et spécificités de chacune.
- Collecter des données désagrégées par sexe pour comprendre la conception du processus de recherche, les sources d'information et les variables à examiner pour pouvoir mettre en place des programmes d'actions pertinents.

Cadre stratégique pour un programme régional d'Éducation Financière

La stratégie de déploiement et dispositifs de mise en œuvre et de suivi du programme.

- Définir une stratégie de diffusion auprès du grand public, ainsi qu'une stratégie harmonisée de formation des formateurs.
- Définir les dispositifs de coordination et de mise en œuvre au niveau régional et national et les organismes de coordination.
- Le dispositif de coordination devra veiller à inclure l'ensemble des partenaires, notamment les représentantes des organisations féminines dans le processus de prise de décision et de coordination.
- S'appuyer sur les mairies pour mobiliser les associations et mettre en place des partenariats au niveau local.
- Apporter l'appui aux Institutions de Formation et des organisations d'Éducation Féminine pour le travail à faire sur l'alphabétisation et pour dispenser des formations adaptées aux besoins des femmes sur des thématiques spécifiques sur les services financiers numériques.
- Impliquer le ministère de la femme et de la famille au cœur du dispositif d'éducation financière pour les femmes.
- Définir les dispositifs de suivi et d'évaluation du programme.
- Financer les programmes et projets de recherche pour faire évoluer la finance numérique, la prise en compte de la recherche sur le genre et ses spécificités.
- Établir des partenariats avec des centres de recherche et universités pour garder le contenu des programmes pertinents.

Partenariats stratégiques pour la mise en œuvre

- Trouver des partenariats stratégiques dans les pays membres, des bailleurs de fonds pour le financement de la mise en œuvre de la stratégie.
- S'appuyer sur les mairies pour mobiliser les associations et mettre en place des partenariats au niveau local.

Programmes d'Éducation Financière



PROPOSITION N°10 :

Adopter le principe d'intégration de l'éducation numérique et financière dans les programmes scolaires à tous les niveaux (ex : au lycée, cours d'informatique ou utilisation des outils numériques, à l'université module sur les SFN) à l'initiative de la BEAC et des ministères de l'Éducation et de l'Économie Numérique.

- **Intégrer l'éducation financière dans le programme officiel d'éducation nationale, de formation professionnelle et dans les programmes universitaires** dans un souci de connaissance et prévention à plus long terme, sans oublier les adultes que l'on peut toucher en entreprise, dans leur relation bancaire ou au travers de différents supports (internet).
- **Développer des cours pour débutants** : « l'abc du numérique » pour les deux dernières années de l'école primaire.
- **Le principe de l'intégration doit être acquis au niveau régional** par un engagement fort de la BEAC en collaboration avec les ministres de l'Éducation et de l'Économie Numérique ou des Finances des pays membres, afin d'être adopté dans les pays membres.



Programmes d'Éducation Financière



PROPOSITION N°11 :

Organiser des ateliers régionaux de formation de formateurs.

- **Organiser les sessions de formation de formateurs** à destination des structures de coordination régionale, en vue du déploiement au niveau national et la mise à l'échelle. Concevoir des cours et modules dédiés à ces ateliers et à destination des femmes et des autres cibles de la stratégie régionale d'inclusion financière.
- Ces ateliers pourront être dispensés aux associations locales de la société civile dans une approche de proximité. Les formateurs pourront également dispenser ces cours (formations) dans les langues locales (langue de contact) et dans un langage compréhensible.
- **Définir les dispositifs de mise en œuvre et de suivi/évaluation** du programme au niveau régional et national.
- **S'appuyer sur les mairies et les maisons de la femme pour mobiliser les associations et mettre en place des partenariats au niveau local.** Dans les zones rurales, impliquer également les chefferies traditionnelles car certains villages sont très éloignés des mairies dont ils dépendent.

Programmes d'Éducation Financière



PROPOSITION N°12 :

Mettre en place un programme d'éducation financière grand public.

- **Concevoir des cours et modules d'éducation financière** pour les femmes et les autres cibles de la stratégie régionale. Il faudra également mettre en ligne ces cours pour le grand public.
- **Définir les dispositifs de mise en œuvre et de suivi/évaluation** du programme au niveau régional et national.
- **Instaurer des partenariats Publics/Privés avec les banques, EMF et associations de la société civile** pour la conception et le déploiement des programmes.
- **Encourager la création de division « Éducation financière » des clients** au sein des banques, établissements de microfinance et autres fournisseurs de SFN et collaborer avec eux.
- **S'appuyer sur les mairies** pour mobiliser les associations éducatives et mettre en place des partenariats avec eux au niveau local.

Programmes d'Éducation Financière



PROPOSITION N°13 :

Mettre en place un programme de littératie numérique grand public, notamment à destination des femmes, afin de leur permettre de participer activement et avec succès à la société numérique et de les sensibiliser aux risques en matière de droits numériques, de sûreté et de sécurité en ligne.

- **Engager les parties prenantes publiques, les entreprises privées, les organisations internationales et les donateurs, les universités et les Organisations non gouvernementales (ONG)** à fournir une expertise sur l'utilisation et le déploiement du numérique pour les femmes et atteindre un grand nombre à grande échelle, à revoir, ou à créer des programmes d'éducation et de sensibilisation et à établir axés sur les compétences numériques des femmes.
- **Financer des programmes de renforcement des compétences numériques**, en utilisant par exemple des réseaux locaux de confiance pour dispenser les formations aux femmes (en tenant compte de leur niveau), avec la collaboration éventuelle d'un opérateur mobile).
- **Investir dans des initiatives en matière d'éducation qui accroissent la culture numérique et la confiance des femmes à tous les niveaux de l'éducation**, du revenu et de la connaissance du mobile et de l'Internet, et aussi dans les programmes littératie financière numérique favorables à l'égalité des sexes, pour que les acteurs locaux, le secteur privé ou par la société civile participent à des actions d'éducation et de sensibilisation auprès des femmes, donc accroître leur capacité à accéder aux services financiers numériques et aussi à renforcer par conséquent la clientèle des institutions financières, réduisant ainsi les risques cybercriminalité et pièges.
- **Concevoir des programmes de formation aux compétences numériques et parcours client ciblant spécifiquement les PME des femmes et les jeunes filles en herbe** au sein des pôles d'innovation, aux niveaux national et régional.
- **S'appuyer sur les mairies, les chefferies et les maisons de la femme** pour mobiliser les associations spécialisées en littératie numérique en et mettre en place des partenariats au niveau local.

Communication et sensibilisation sur l'éducation financière



PROPOSITION N°14 :

Mettre en place une stratégie de communication et sensibilisation à l'intention des populations, afin de concevoir des messages et outils et les canaux appropriés à l'endroit des groupes cibles.

- **Mener des actions d'éducation et de sensibilisation**, vu la problématique de manque de confiance dans les institutions financières, les opérateurs/agents et l'importance des services financiers avec des outils traditionnels (tontines...) dans la culture Africaine laissent penser que la constitution d'un réseau d'ambassadeurs pour les informels pourrait être un intermédiaire entre les institutions/banques et les personnes ne bénéficiant pas du numérique.
- **Décréter une journée sur l'éducation financière des femmes**, par exemple, sous les auspices de la présidence tournante de l'UNCDF et promouvoir l'organisation d'une conférence annuelle en faveur de l'éducation financière, avec la participation d'experts reconnus.
- **Fournir des moyens suffisants pour promouvoir les initiatives** des organisations privées et de la société civile sur l'éducation/sensibilisation sur des services financiers numériques par exemple à travers les canaux de diffusion pour les campagnes de sensibilisation comme dans les entreprises publiques et privées ; les universités, écoles et centres de formation ; médias de masse (TV, radio, Pub, etc.) ; programmes d'appuis aux TPE&PE ; chambre des métiers et de commerce ; coopératives agricoles et la chambre de l'agriculture ; centres de services non financiers/chambres de commerce ; groupements et associations villageoises ; et réseaux sociaux. Ce sont des moyens d'informer, mais également les acteurs du marché et les décideurs politiques.
- **Favoriser des campagnes médiatiques en milieu rural en prévoyant d'autres canaux que la formation en salle.** En particulier, en mettant l'accent avec des émissions radios communautaires ou des bandes dessinées en langue locale sur des affiches pour mettre en avant les exemples féminins à suivre. De cette façon on peut s'attaquer de manière indirecte aux problèmes culturels.

Communication et sensibilisation sur l'éducation financière

- **Lancer des campagnes de sensibilisation sur des places publiques et dans des écoles** pour attirer l'attention sur la cybersécurité et le harcèlement des femmes par le biais du téléphone portable.
- **Adapter le message à diffuser par cible de la population féminine.**
- **Encourager les concepteurs de produits financiers à lancer des campagnes de sensibilisation et de renforcement des capacités** à destination des publics cibles pour les nouveaux produits avant leur lancement.



Communication et sensibilisation sur l'éducation financière



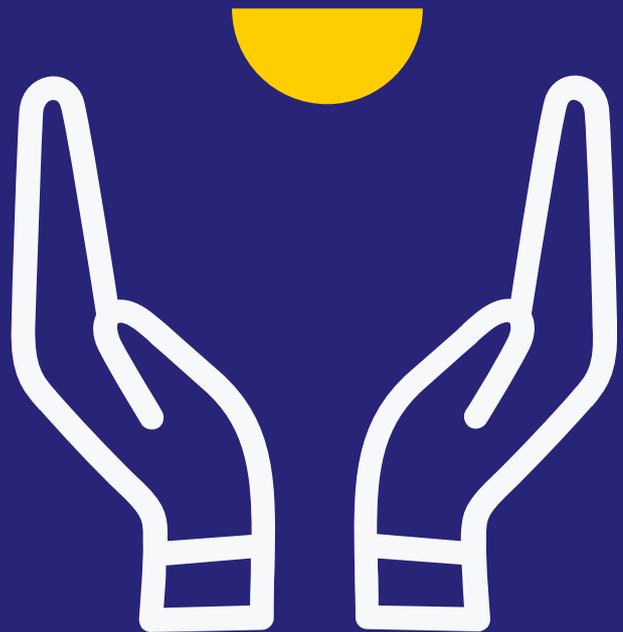
PROPOSITION N°15 :

Impliquer les femmes dirigeantes ou leaders au service de la promotion de l'évolution des politiques, les laisser participer au processus de dialogue sur les politiques et veiller à tirer parti de leurs atouts pour la plaidoirie auprès des décideurs politiques et les régulateurs.

- **Mettre la force des femmes dirigeantes** au service de la promotion de l'évolution des politiques. Les décideurs politiques peuvent les encourager à effectuer des actions de sensibilisation et peuvent les faire participer au processus de dialogue sur les politiques.
- **Institutionnaliser la présence des femmes dans les structures de gouvernance et/ou de direction des institutions financières.**
- **Construire des réseaux de soutien entre femmes militantes pour l'inclusion financière et à l'autonomisation économique des femmes** pour créer une forte cohésion entre femmes en partageant leurs expériences. Mettre en place des actions et événements numériques où elles peuvent se retrouver en toute confiance, pour élaborer ensemble un agenda commun des plans d'actions pour des forums ou conférences sur l'éducation financière numérique. Dans cette optique, les femmes africaines leaders ont un rôle à jouer pour s'être invitées à s'exprimer, à se connecter et se connaître, à travers des plateformes à mettre en place.
- **Encourager le développement des réseaux de femmes entrepreneuses et dynamiques** ; le développement des associations villageoises d'épargne et de crédit qui permettent de lutter contre la pauvreté à un échelon local.



Protéger les consommatrices de SFN



Contexte

Protéger les consommatrices de SFN

Malgré l'expansion de l'argent mobile et les progrès enregistrés à travers le renforcement du dispositif réglementaire et institutionnel encadrant les produits et services financiers, il est primordial de renforcer la confiance et la sécurité des consommatrices. Ainsi, selon l'enquête de Financial Access 2010, en matière de protection des consommatrices des services financiers, on observe dans la plupart des pays en développement que « la législation est en place, mais la mise en œuvre et l'application font souvent défaut ».

Plusieurs formes de barrières à la protection des consommatrices sont identifiées par le Panel, principalement : la faible connaissance de la réglementation en vigueur, le manque de transparence sur les coûts des services financiers numériques, le manque de vulgarisation de l'information, le manque de sensibilisation à la cybercriminalité et à la protection des données personnelles, le faible niveau d'éducation et d'alphabétisation de la population, entre autres. Par conséquent, le manque de confiance des femmes dans les services financiers numériques freine leur adoption.

Afin de lever les barrières à l'exclusion au secteur financier formel, une réflexion a été menée sur la vulgarisation du cadre réglementaire sur la protection des consommatrices de services financiers dans la CEMAC et sur le renforcement des capacités des organisations œuvrant pour la protection des consommatrices des services financiers numériques.



La législation est en place, mais la mise en œuvre et l'application font souvent défaut.



Contexte (suite)

C'est pourquoi il est souhaitable que les propositions soumises aux parties prenantes permettent de répondre aux questions ci-après ayant un impact autant surlié au cadre réglementaire et à l'engagement des **organisations de la société civile (OSC)** dans la protection des consommateurs que sur leur rapport avec les différentes parties prenantes :

- Le cadre réglementaire et institutionnel :
 - Comment s'assurer que les réglementations sur les SFN (et notamment le nouveau Règlement relatif à la protection des consommateurs de produits et services bancaires dans la CEMAC) prennent en compte les besoins spécifiques des femmes ?
 - Comment s'assurer que les consommatrices connaissent leurs droits et comment communiquer sur le cadre en vigueur ?
- La politique de protection des consommateurs :
 - Quelles règles, clauses et principes spécifiques sont nécessaires pour garantir la protection des données et de la vie privée des consommatrices, tout en renforçant leur confiance dans les SFN ?
- Le plaidoyer :
 - Quels sont les besoins actuels en matière de plaidoyer ?
 - Quelles sont les ressources mobilisables ?
 - Quelles sont les parties prenantes à mobiliser ?
- La mobilisation sociale/sensibilisation :
 - Quels sont les besoins actuels en matière de mobilisation sociale/sensibilisation, notamment quant aux nouvelles règles de protection des consommateurs de services financiers numériques, la complexité du langage financier, et la diversité des supports et technologies ?

Accès à l'information et vulgarisation du cadre de protection des consommateurs financiers



PROPOSITION N°16 : Améliorer l'accès et la vulgarisation de l'information.

Rôle des régulateurs régionaux et des **Organisations de la société civile (OSC)** dans la vulgarisation :

- **Reconnaître et renforcer le rôle des OSC dans la vulgarisation du Règlement communautaire, et du Titre 3 (Obligations d'information et de transparence) à l'échelle régionale**, les institutions régionales ne disposant pas de mécanisme de vulgarisation et de dissémination auprès des établissements financiers. Ce rôle devrait être renforcé par des formations pour s'assurer de la maîtrise du niveau d'information. La mise en évidence des dispositions majeures de la réglementation communautaire devrait tenir compte de la dimension de genre.

Rôle des régulateurs régionaux :

- **Sensibiliser les acteurs aux standards présents dans la réglementation.** En d'autres termes, cette standardisation doit être effectivement communiquée à la fois auprès des fournisseurs de SFN et des clients.
- **S'assurer que la réglementation précise à qui elle s'applique** (FinTech, opérateurs mobile money, établissements bancaires, consommatrices actuelles, consommatrices futures, etc.) pour prévenir toute éventuelle confusion. En d'autres termes, la réglementation devrait très clairement spécifier les types d'acteurs visés par les dispositions réglementaires et leurs obligations respectives.
- **Encourager la transmission de documents et informations aux clients sous différents formats** (papier ou numérique) selon le choix de chaque consommatrice pour faciliter la communication et la rendre plus efficace, et sans que cela engendre des frais supplémentaires en fonction du mode de communication choisi par la cliente.

Accès à l'information et vulgarisation du cadre de protection des consommateurs financiers

- **Vulgariser les actions de communication de la part des fournisseurs de SFN sur la réglementation pour améliorer leur compréhension** (notamment concernant les produits et frais bancaires les plus fréquents : taux effectif global, tableau d'amortissement, etc.) ; mettre en place une stratégie de communication et de sensibilisation ciblée, et concevoir des messages et outils partagés sur des canaux appropriés dans un langage simple et/ou traduit dans les langues locales.
 - Ceci vise à protéger les consommatrices qui n'ont pas eu accès à un niveau d'instruction suffisant pour pouvoir lire, écrire et comprendre les enjeux, ou qui n'ont pas accès au numérique. En somme, la proposition de vulgariser et d'adapter le langage vis-à-vis de tout type de consommatrices consisterait, entre autres, à :
 - Clairement informer si un contenu de communication est une publicité ou une information d'utilité générale. Ceci afin d'éviter des informations trompeuses.
 - Préciser la nature du produit ou service proposé.
 - Préciser les dates de disponibilité des SFN.
 - Préciser les prix et conditions de vente.
 - Traduire les descriptions de produits dans les langues locales majoritaires et dans un langage simple.
 - Lancer les campagnes de sensibilisation lors du lancement de nouveaux services.
 - Conditionner toute souscription à un produit ou service par l'acceptation des conditions d'utilisation dudit produit ou service.
 - Bien mentionner la portée des engagements pris par le consommateur/par le fournisseur.
 - Bien informer sur l'identité et qualité de l'établissement (agent tiers, revendeur, banque, microfinance, etc.).
 - Ces informations essentielles devraient être fournies préalablement à tout engagement, dans la langue de l'utilisatrice et de telle façon que la consommatrice soit apte à les comprendre.

Accès à l'information et vulgarisation du cadre de protection des consommateurs financiers

- Prévoir des actions de communication précises et obligatoires pour les personnes en situation de handicap (handicapés moteurs, malvoyants, etc.) afin de leur faciliter l'accès aux SFN.
- S'assurer de la connaissance et de l'accessibilité des informations liées aux droits et obligations des consommatrices au-delà de la convention écrite. Des supports de vulgarisation imagés devraient être prévus (p. ex. plaquettes illustrées affichées dans les établissements, vidéos en langues locales, etc.).

Rôle des décideurs publics nationaux :

- **Organiser des ateliers de sensibilisation à la cybersécurité et aux arnaques** en partenariat avec les pouvoirs publics nationaux, les opérateurs de téléphonie mobile, les entreprises de SFN au sein des communautés, les marchés, les associations de femmes, etc.
 - Associer les pédagogues pour élaborer des programmes adaptés à l'âge et au niveau de développement des élèves lors des ateliers pour les jeunes notamment.
- **Produire et diffuser un catalogue des fournisseurs SFN.**

Accès à l'information et vulgarisation du cadre de protection des consommateurs financiers



PROPOSITION N°17 :

Mieux encadrer la protection des données personnelles et la cybersécurité.

Rôle des régulateurs régionaux :

- **Encadrer les actions marketing des fournisseurs de SFN.**
 - La question de la cybersécurité devrait faire l'objet d'un article à part entière, au-delà du volet marketing, afin de clarifier le rôle des fournisseurs pour protéger les consommateurs des cyberattaques et s'engager à ne pas rétrocéder ni commercialiser leurs données.
 - La réglementation devrait plus précisément encadrer les actions marketing des fournisseurs de SFN, et notamment :
 - Interdire l'envoi de courriels publicitaires sans le consentement préalable de la consommatrice ;
 - Spécifier que le consentement doit se faire par écrit (par exemple via un questionnaire à choix multiples) et avec signature pour accord ;
 - Spécifier les voies de renoncement au consentement ;
 - S'assurer de la bonne réception de l'information par les consommatrices sur la finalité de la collecte de leurs données personnelles (garantie en termes de sécurité, donner la possibilité aux consommatrices de modifier les informations qu'elles ont communiquées, etc.).
- **Harmoniser le cadre réglementaire sur la cybercriminalité au niveau régional** car les lois sur la cybercriminalité relèvent des ministères nationaux et sont limitées dans certains pays de la CEMAC (p. ex : Guinée Équatoriale).

Accès à l'information et vulgarisation du cadre de protection des consommateurs financiers

- **Obliger les opérateurs de téléphonie mobile et régulateurs à passer à une phase agressive de traque des numéros de suspects d'arnaques**, travailler avec les services de polices et lorsque l'infraction est établie, afficher les coupables sur une plateforme publique ; comme on le fait pour les autres criminels et voleurs (lors des émissions TV).
- **Exiger que les termes des contrats d'adhésion soient expressément expliqués et disponibles dans les langues locales**, avec des expressions simples et compréhensibles avant signature ; ainsi que des traductions disponibles dans les langues locales.



Accès à l'information et vulgarisation du cadre de protection des consommateurs financiers

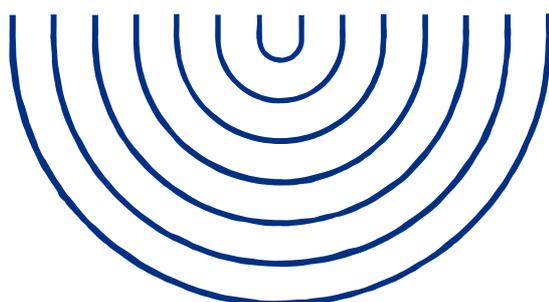


PROPOSITION N°18 :

S'assurer de l'efficacité des mécanismes de plaintes et de recours.

Rôle des régulateurs régionaux :

- **Mentionner clairement les obligations et responsabilités respectives de la consommatrice et de l'établissement :**
 - Droit, procédures et délais de réclamation.
 - Modalités de contestation des opérations effectuées.
 - Modalités de résiliation.
- **Définir de manière claire les responsabilités des fournisseurs et distributeurs/agents en cas de perte.** Il est envisagé d'élaborer des dispositions particulières liées aux exigences de protection des consommateurs et aux assurances en faveur des distributeurs afin d'encourager la distribution de produits et services financiers dans les zones les plus reculées.



Renforcement des capacités des associations de protection des consommateurs



PROPOSITION N°19 :

Identifier les associations de la société civile ayant une compétence en matière de protection des consommateurs financiers.

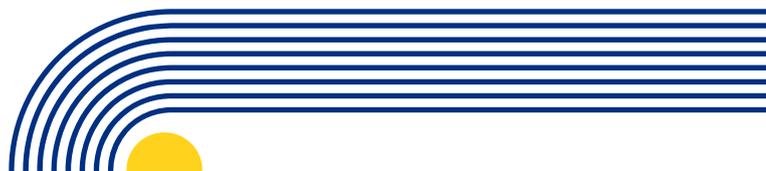
*Créer une banque carrefour des associations de la société civile qui va centraliser toutes les informations consultables dans la zone CEMAC de manière sécurisée. La mise en place de cette banque carrefour donnerait une dimension officielle qui instaurerait une confiance entre les OSC (identifiées-répertoriées) et les consommatrices, les **associations de protections des consommateurs (APC)** et les **associations de femmes (AF)**.*

Rôle des régulateurs régionaux :

- **Élaborer une cartographie des acteurs liés à la protection des consommateurs.** Cette cartographie serait établie au niveau régional et national et mise à la disposition du grand public précisant leur localisation exacte, leurs domaines d'actions et leurs objectifs, ce qui permettrait de les retrouver plus facilement et même de mieux soutenir leurs actions. Il s'agirait donc d'un outil de visibilité et de crédibilité pour les OSC.

Renforcement des capacités des associations de protection des consommateurs

- Cartographie Régionale
 - Cataloguer sous forme numérique toutes les organisations de la société civile (organisations de femmes et association de protection des consommateurs de la zone CEMAC).
 - Lister les opérateurs de services financiers numériques agréés par la COBAC et ayant un service clientèle.
- Cartographie Nationale
 - Recenser les opérateurs de services financiers numériques ayant un service clientèle par pays.
- Tous niveaux & autres parties prenantes :
 - Rendre visible les organisations de la société civile et leurs actions dans chaque région, département ou arrondissement dans chaque pays de la zone.
 - Publier la liste des associations de protection des consommatrices et consommateurs de services financiers numériques agréés dans chaque pays de la zone CEMAC – disponible en version numérique.
 - Publier les coordonnées de contact des OSC dans les services clientèles et sur les documents remis au consommateur lors de la souscription d'un contrat de SFN.



Renforcement des capacités des associations de protection des consommateurs



PROPOSITION N°20 :

Renforcer les capacités des associations de protection des consommateurs et des associations de femmes.

Rôle des régulateurs régionaux et décideurs publics nationaux :

- **Mettre à disposition de ces associations des moyens humains compétents, matériels et financiers** leur permettant de mener leurs actions d'information (via des sessions de sensibilisation) de plaidoyer, de défense des consommateurs.
- **Renforcer la capacité institutionnelle des organisations de la société civile** en développant leurs compétences pour qu'elles soient mieux à même de défendre et de protéger les intérêts des groupes vulnérables tels que les femmes.
- **Organiser des séminaires de formation et de renforcement des capacités du personnel** de ces organisations de défense afin d'améliorer leurs connaissances et compétences sur les lois et réglementations en vigueur. Ces formations seront mises à jour de manière ponctuelle. Il faudrait également former des formateurs pour étendre leur couverture.
- **Accompagner les associations sur le plan technique dans leur structuration interne.**

Financement

Le renforcement des capacités doit être financé pour un rendement optimal. Il y a des coûts qui ne sauraient être couverts uniquement par les cotisations des membres. La couverture nationale devrait pouvoir se faire pour ne laisser personne de côté mais il doit s'agir de financements qui garantissent l'indépendance dans l'action des OSC.

Renforcement des capacités des associations de protection des consommateurs

\Rôle des associations de consommateurs et des associations de femmes :

- **Renforcer l'indépendance des associations par des mécanismes de financement diversifiés** : Financement participatif (dons et cotisations), subvention (Fonds d'appui constitué à partir d'une taxe affectée), réseaux de partenariats techniques et financiers.

Rôle des bailleurs de fonds :

- **Offrir une assistance technique, des sessions de renforcement des capacités, aux associations de protection des consommateurs et aux organisations de femmes.**

Rôle des investisseurs :

- **Identifier les meilleures associations de protection des consommatrices et organisations de femmes** afin d'y canaliser les fonds et décider des critères de financements.
- **Soutenir les campagnes d'information sur les services financiers ;**
- **Augmenter et défendre les portefeuilles d'investissement des politiques publiques qui ont un impact sur l'inclusion financière des femmes** : les infrastructures doivent être améliorées pour favoriser un développement durable, les réseaux téléphoniques doivent être plus étendus et plus stables pour permettre à un plus grand nombre de personnes dans les endroits les plus reculés de pouvoir accéder aux services qui leur permettront de communiquer et de commercer. Des infrastructures sûres et de l'énergie courante contribuent à une plus grande utilisation des services financiers numériques par des groupes défavorisés.
- **Accorder une large place aux services financiers formels et, pour les femmes entrepreneurs, aux compétences dont elles ont besoin pour déposer et défendre des dossiers de demande de crédit pour leur PME.**

Rôle des décideurs publics nationaux :

- **Financer les campagnes nationales d'information et d'éducation des consommateurs.**

Renforcement des capacités des associations de protection des consommateurs



PROPOSITION N°21 :

Améliorer la collaboration entre les parties prenantes.

Rôle des régulateurs régionaux et décideurs publics nationaux :

- **Mettre en place des plateformes d'échanges et de collaboration entre associations de protection des consommatrices et des organisations de femmes** pour inciter et encourager les femmes à créer ou à être actives dans les associations de protection des consommateurs, à y être mieux représentées pour pouvoir y défendre leurs intérêts.
- **Instituer une plateforme régionale d'échanges** des représentants par pays des organisations de la société civile en Zone CEMAC d'une part et d'autre part des moments de rencontre avec les instances Régionales.
- **Créer un mécanisme de consultation et de dialogue régulier** entre les prestataires de services financiers et les associations de protection des consommateurs

Rôle des prestataires de services financiers :

- **Créer un mécanisme de consultation au sein des institutions financières** et obliger les institutions financières à consulter les associations de protection de consommateurs à une fréquence imposée (par exemple : 2 rencontres annuelles).

Rôle des associations de la société civile :

- **Encourager les associations à collaborer sur une plateforme commune** afin de mener des actions conjointes et cohérentes, de partager des informations, de mutualiser les compétences, être une véritable force d'influence des politiques publiques et réglementations pour une meilleure efficacité. Cette plateforme peut être organisée au sein d'une Fédération des Associations de Protection des consommateurs d'un pays par exemple.

Renforcement des capacités des associations de protection des consommateurs



PROPOSITION N°22 :

Accroître la représentation des associations de consommateurs au sein des organes de décisions politiques et réglementaires.

Rôle des régulateurs régionaux et des décideurs publics nationaux :

- **Encourager et généraliser la représentation des organisations de consommateurs au sein des conseils de régulation.**
- **Donner la parole aux associations de défense des droits des consommateurs ainsi qu'aux acteurs de la société civile** lors des sessions parlementaires afin qu'ils puissent mieux contribuer à l'élaboration de lois défendant au mieux les intérêts des consommateurs.



Renforcement des capacités des associations de protection des consommateurs



PROPOSITION N°23 :

Améliorer la supervision des associations de protection des consommateurs.

Rôle des régulateurs régionaux :

- **Interdire la politisation des associations de défense des droits des consommateurs**, qui ont tendance à se politiser devenant ainsi des sous branches de certains partis politiques, ce qui les empêche de défendre au mieux les intérêts des consommateurs.

Rôle des régulateurs nationaux :

- **Créer un observatoire de la qualité des services financiers avec pour mission**, notamment :
 - Le suivi de la qualité des produits et services financiers offerts aux usagers ; cet observatoire assurera une veille du fonctionnement des services de réclamation des consommatrices et de différentes obligations des opérateurs : droit de conseiller, droit de rétractation, consignation du consentement ;
 - La promotion de l'inclusion financière des populations ;
 - La vulgarisation de l'éducation financière de masse ;
 - La protection des clients et usagers.

ANNEXES



Mandat du Panel

Malgré les efforts récents vers l'inclusion financière des femmes, force est de constater que la voix des consommatrices est souvent absente du processus d'élaboration des politiques publiques et réglementations en la matière. La plupart des clientes des organismes financiers n'ont pas la possibilité de faire part de leurs attentes, préoccupations et recommandations concernant les pratiques commerciales auprès des décideurs publics.

C'est dans cette perspective que l'UNCDF a décidé d'instaurer un Panel Consultatif « **Femmes et Services Financiers Numériques** » pour la zone CEMAC (Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, Tchad, Guinée Équatoriale et Gabon).

Le Panel est un mécanisme de dialogue régulier entre l'UNCDF et des représentants de la société civile sur des questions et priorités clés en matière d'inclusion financière et autonomisation économique des femmes dans la zone CEMAC. Il permet notamment de faire remonter les recommandations des acteurs de la société civile aux régulateurs et décideurs publics de la CEMAC.



Mandat du Panel

Objectifs

Les objectifs du Panel sont de :

- Permettre à l'UNCDF de consulter des organisations-clés de la société civile et de tirer parti de leur expertise et leur expérience en matière d'inclusion financière et, plus particulièrement, concernant les Services Financiers Numériques dans la zone CEMAC ;
- Favoriser le dialogue et l'engagement en vue de faire progresser l'inclusion financière et créer une plateforme d'échange sur les réglementations liées à ces questions ;
- Encourager un mécanisme de retour d'information régulier avec les régulateurs et décideurs publics de la CEMAC.

Rôle

Le rôle du Panel est de :

- Faire entendre la diversité des points de vue des femmes dans les processus d'élaboration des politiques publiques et réglementations liées aux Services Financiers Numériques ;
- Relayer les attentes, préoccupations et recommandations des consommatrices de Services Financiers Numériques auprès des décideurs publics ;
- Identifier les questions émergentes et les défis socio-économiques locaux, afin de tenir l'UNCDF informé des tendances, risques et opportunités en matière d'inclusion financière dans la sous-région ;
- Partager les informations, les bonnes pratiques et les leçons apprises en vue d'alimenter les processus de consultation sur les réglementations liées aux Services Financiers Numériques ;
- Servir de plateforme élargie d'engagement des organisations de la société civile pour l'inclusion financière dans la zone CEMAC ;
- Appuyer les campagnes de plaidoyer sur les processus normatifs nationaux et favoriser le dialogue et la collaboration aux niveaux local, national et régional.

Composition du Panel



Les participants possèdent une expertise, expérience et réputation avérée dans le domaine de l'inclusion financière et l'autonomisation économique des femmes. Les membres du Panel sont des représentants de la société civile dotés de solides compétences en tant que défenseurs de l'égalité entre les genres et d'une compréhension du contexte, des priorités et des mandats de l'UNCDF.

La composition du Panel respecte la diversité de la zone CEMAC, conformément aux profils suivants :

- Toute personne âgée d'au moins 18 ans domiciliée dans l'un des pays de la zone CEMAC (Cameroun, Gabon, Guinée Équatoriale, République du Congo, République centrafricaine, Tchad) souhaitant participer aux actions de l'UNCDF en faveur de réglementations liées aux services financiers numériques.
- Tout représentant d'associations, de fédérations ou de groupements qui, par leurs objectifs ou leur constitution, sont centrés sur la problématique de l'inclusion financière et l'autonomisation des femmes et ayant effectivement des activités dans la zone CEMAC.

Les membres adhèrent au Panel en tant qu'individus éminents, à titre personnel, et non en tant que représentants de leurs organisations. S'ils apportent l'expérience de leur organisation au Panel, ils agissent à titre individuel en tant qu'experts de l'inclusion financière, au sein de celui-ci.

Les membres du Panel peuvent appartenir à des organisations qui sont des partenaires opérationnels/parties prenantes de l'UNCDF. Cependant, afin d'éviter des conflits d'intérêts, le Panel ne joue aucun rôle de contrôle ou de décision dans les activités de programmation de l'UNCDF.

Les membres ne peuvent exercer aucun mandat politique en cours. Par ailleurs, les personnes issues d'instances gouvernementales ou politiques ne peuvent faire partie ni du Panel, ni du processus de sélection des membres du Panel.

Enfin, les membres du Panel siègent pour une période de douze mois. La participation au Panel étant volontaire et honorifique, elle ne donne lieu à aucune rétribution. Initialement, 38 personnes ont été sélectionnées pour participer au Panel. Parmi ces 38 membres du Panel, 32 ont contribué activement aux travaux des différents groupes de travail du Panel.

Composition du Panel

Prise en compte de la dimension genre dans les politiques et réglementations pour les SFN.

Facilitatrices de l'UNCDF : Joséphine Cousin et Alexis Ditkowsky



Josphine Atangana

Centre de formation des exploitants agricoles et ruraux de la CHASAADD-M

CAMEROUN



Mohamadou Badiaga

Aflatoun international

CAMEROUN



Horore Bell Bebga

African Women In Tech Startups

CAMEROUN



Love Vera Gozion Ekoume

Cameroun Women Entrepreneurs Network (CWEN)

CAMEROUN



Antoinette Mangaral Koudjal

Kama & Filles

TCHAD



Gisèle Yitamben Mankamte

ASAFE Knowledge Academy for Development

CAMEROUN



Pépécy Ogouliguendé

ONG MALACHIE

GABON



Agnès Ounounou

Diaspora Congo Brazzaville / Mouvement Mondial des Femmes Leaders Panafricaines

RÉP. DU CONGO



Carine Diane Ndeuna Tchoumeni

EDEN AFRICA

CAMEROUN



Inès Rigo Tsakira

Consultante, Office National de l'Emploi

GABON

Composition du Panel

Prise en compte de la dimension genre dans l'offre de SFN

Facilitatrice de l'UNCDF : Olivia-Kelly Lonkeu



**Audjial Isabelle
Dessande**

SOFIA CREDIT S.A.

**RÉP.
CENTRAFRICAINE**



**Annick Raissa Sumo
Doguen**

Advans Cameroun

CAMEROUN



**Angela Victoire
Eseng**

ECOBANK

**GUINÉE
ÉQUATORIALE**



**Zakia Ognagna
Leboussi**

FENATAG

GABON



**Ghislaine Victoire
Mampouya Mackiza**

CAPPED SA

RÉP. DU CONGO



**Nadine Mbenoun
Mbenoun**

Pan-African Savings and
Loans SA

CAMEROUN



**Josiane Sylvie
Mbakop Noukeu**

VEPDEF

CAMEROUN



**Achille Tefong
Vaumi**

MicroSave Consulting
(MSC)

CAMEROUN

Composition du Panel

Renforcement des capacités des Associations de Protection des Consommateurs et des associations de femmes

Facilitateur de l'UNCDF : Karim Dia



**Sorel Mouafo
Ndjuidjah**

RAPEC

CAMEROUN



**Christian Richard
Abiaghe Ngomo**

SOS
Consommateurs Gabon

GABON



Delphine Nouind

Association des femmes
rurales émergente
d'Hikoadjom (HISSIS)

CAMEROUN



**Marie-Pierre
Nyatanyi**

Djaili Mbock ASBL Plateforme
Femmes PluriElles

**CAMEROUN /
BELGIQUE**



Gwenaelle Simbi

ONG FINANCE SOLID

GABON



Alexia Tata

Assistante de gestion,
Banque Africaine de
Développement

CAMEROUN



Carlos Wafo

Consultant indépendant

CAMEROUN



Prudence Essomba

SAFOD / ACARE / ECAM

CAMEROUN

Composition du Panel

Communication sur la Protection des Consommateurs

Facilitatrice de l'UNCDF : Annie Mutamba



**Vanessa
Abande**

ELLIPSIS

GABON



**Isabelle Cuisenier-
Kouzou**

Association Oualikette

**RÉP.
CENTRAFRICAINE**



**Rigobert
Kenmogne**

Digital Access

CAMEROUN



**Melisandre
Moughani**

MMCONSULTING

RÉP. DU CONGO



Virginie Mounanga

Cellule femme et handicap
avec le Ministère du
commerce

GABON



**Rose
Ogouebandja**

Golden Women Association

GABON



**Christine
Soro**

Digiewomen School

GABON

23 propositions pour accélérer l'inclusion financière des femmes dans la CEMAC

Propositions pour améliorer l'accessibilité des Services Financiers Numériques pour les femmes

- Créer des comptes d'argent mobile plafonnés à un faible montant sans exigence d'identification.
- Mettre en place un guichet unique dédié à l'inclusion financière au sein des mairies constitué d'un point d'information, d'un distributeur bancaire et d'un espace de formations à l'éducation financière.
- Mettre en place un régime de taxation propice au développement des SFN.
- Alléger le régime de taxation pour les PME et start-ups détenues par des femmes.
- Mettre à disposition un fonds de garantie pour les femmes.
- Renforcer la parité au sein de la gouvernance des institutions financières.
- Encourager la collecte et l'analyse des données désagrégées par genre dans les secteurs publics et privés.
- Encourager la concurrence et l'accès équitable aux Services Financiers Numériques.

Propositions pour renforcer l'éducation financière et numérique des femmes

- Élaborer un document Cadre Stratégique de Programme Régional d'Éducation financière en tenant compte de la dimension genre dans la Stratégie Régionale d'inclusion Financière SRIF.
- Adopter le principe d'intégration de l'éducation numérique et financière dans les programmes scolaires à tous les niveaux (ex : au lycée, cours d'informatique ou utilisation des outils numériques, à l'université, module sur les SFN) à l'initiative de la BEAC et des ministères de l'Éducation et de l'Économie Numérique.
- Organiser des ateliers régionaux de formation de formateurs.
- Mettre en place un programme d'éducation financière grand public.
- Mettre en place un programme de littératie numérique grand public, notamment à destination des femmes, afin de leur permettre de participer activement et avec succès à la société numérique et de les sensibiliser aux risques en matière de droits numériques, de sûreté et de sécurité en ligne.
- Mettre en place une stratégie de communication et sensibilisation à l'intention des populations, afin de concevoir des messages et outils et les canaux appropriés à l'endroit des groupes cibles.
- Impliquer les femmes dirigeantes ou leaders au service de la promotion de l'évolution des politiques, les laisser participer au processus de dialogue sur les politiques et veiller à tirer parti de leurs atouts pour la plaidoirie auprès des décideurs politiques et les régulateurs.

Propositions pour protéger les consommatrices de SFN

- Améliorer l'accès et la vulgarisation de l'information.
- Mieux encadrer la protection des données personnelles et la cybersécurité.
- S'assurer de l'efficacité des mécanismes de plaintes et de recours.
- Identifier les associations de la société civile ayant une compétence en matière de protection des consommateurs financiers.
- Renforcer les capacités des associations de protection des consommateurs et des associations de femmes.
- Améliorer la collaboration entre les parties prenantes.
- Accroître la représentation des associations de consommateurs au sein des organes de décisions politiques et réglementaires.
- Améliorer la supervision des associations de protection des consommateurs.

UNITED NATIONS CAPITAL DEVELOPMENT FUND



Unlocking Public and Private
Finance for the Poor

L'UN Capital Development Fund (UNCDF) facilite l'accès aux capitaux publics et privés par les populations les plus démunies dans les 47 pays les moins avancés du monde (PMA). Dans le cadre de son mandat de fourniture de capitaux et d'instruments d'investissement, l'UNCDF offre des modèles de financement du « last mile » permettant de débloquer les ressources publiques et privées, notamment au niveau national, afin de réduire la pauvreté et d'encourager le développement économique local. L'UNCDF s'appuie sur deux modèles de financement : l'inclusion financière, axée sur l'épargne, qui permet aux individus, aux ménages et aux petites entreprises de participer davantage à l'économie locale, en mettant à leur disposition les outils dont ils ont besoin pour sortir de la pauvreté et gérer leur situation financière ; et les investissements localisés—grâce à la décentralisation fiscale, au financement municipal novateur et au financement structuré de projets—qui contribuent au financement public et privé sous-tendant la croissance économique locale et le développement durable. En renforçant l'accessibilité financière des personnes pauvres au niveau des ménages, des petites entreprises et des infrastructures locales, l'UNCDF contribue à la réalisation du premier objectif de développement durable, et le 17e objectif de développement durable, relatif au renforcement des moyens de mise en œuvre. En identifiant les segments de marché dans lesquels les modèles de financement novateurs peuvent foncièrement faciliter le financement du « last mile », l'UNCDF contribue à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable.



28
Pays en
développement



+20
Partenaires de
développement,
incluant les
bailleurs



+130
Partenaires du
secteur privé



+20
Accords
d'assistance
technique avec
des agences NU



+18m
Clients atteints

FLUTTERWAVE



Flutterwave est une entreprise de technologie de paiement qui permet aux entreprises du monde entier d'étendre leurs activités en Afrique et dans d'autres marchés émergents grâce à une plateforme qui permet les transactions transfrontalières via une seule API. À ce jour, Flutterwave a traité plus de 200 millions de transactions pour une valeur de plus de 16 milliards de dollars US et dessert plus de 900 000 entreprises, dont des clients comme Uber, Flywire, Booking.com, etc. L'avantage clé de la société est le traitement des paiements internationaux dans 150 devises et de multiples modes de paiement, y compris les cartes locales et internationales, les portefeuilles mobiles, les transferts bancaires, le troc par Flutterwave, etc. Flutterwave dispose d'une infrastructure dans plus de 34 pays africains, dont le Nigeria, l'Ouganda, le Kenya et l'Afrique du Sud. Pour plus d'informations sur le parcours de Flutterwave, veuillez consulter le site www.flutterwave.com.

La stratégie de l'UNCDF en matière de genre par le biais de son programme Policy Accelerator

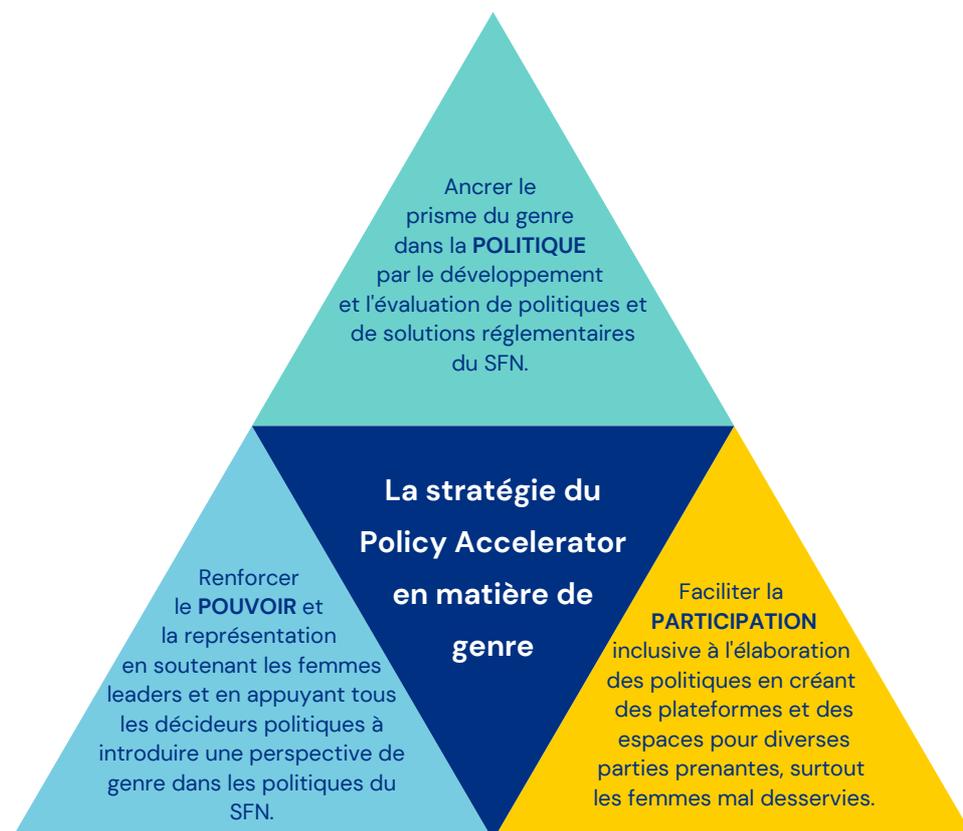
Notre vision : Soutenir les gouvernements en vue de l'adoption de politiques et de réglementations qui appliquent une approche sexospécifique au développement numérique inclusif.

La pandémie de COVID-19 continue de perturber le système économique mondial et la vie quotidienne de millions de personnes. Avec un effet disproportionné sur les femmes, elle a amplifié les inégalités existantes et souligné la nécessité d'inclure une dimension genre dans les plans de développement nationaux.

Cependant, bien avant la pandémie, de nombreux décideurs et régulateurs partageaient la vision de l'autonomisation économique des femmes comme une voie directe vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et une croissance économique inclusive.

L'approche holistique de l'UNCDF pour la création d'économies inclusives implique d'appuyer les efforts des gouvernements afin de bâtir un environnement réglementaire qui tient compte de la dimension genre dans l'élaboration de politiques, stratégies, plans, budgets et structures de gouvernance.

Le **Policy Accelerator** met en œuvre cette approche en veillant à ce que la compréhension des rôles et des inégalités entre les sexes soit placée au premier plan à toutes les étapes du processus d'élaboration des politiques. Notre stratégie en matière de genre comporte trois éléments principaux :



Le panel sur les femmes et les services financiers numériques dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) incarne notre approche visant à faciliter la participation inclusive en créant des plateformes pour diverses parties prenantes, en particulier les femmes mal desservies, afin de participer au processus d'élaboration des politiques. Le panel a été convoqué en 2021 pour amplifier la voix des femmes consommatrices dans les processus de politique publique et de réglementation liés aux SFN.

En Afrique centrale, le cadre réglementaire régional actuel des SFN gagnerait à prendre en compte cette diversité de perspectives, ainsi que les besoins et les souhaits spécifiques des millions de femmes qui ne peuvent toujours pas bénéficier des SFN. Ce rapport présente les recommandations des panélistes des six pays de la CEMAC, en se concentrant sur trois piliers de changement :

- L'accessibilité aux SFN pour les femmes
- Renforcement de la littératie financière et numérique des femmes
- Protection des consommatrices des SFN

Ces recommandations constituent un puissant appel à l'action pour les décideurs politiques qui sont actuellement en mesure de faciliter le changement et de conduire des réformes favorisant l'inclusion financière numérique des femmes.

Le panel sur les femmes et les services financiers numériques dans la CEMAC est un exemple tangible de la valeur et de l'urgence d'augmenter le nombre de voix des femmes à chaque étape des processus de prise de décision, de réglementation et de surveillance ; et plus important encore, de s'assurer que ces voix comptent. L'UNCDF est fier d'assumer la responsabilité de contribuer concrètement à cet effort. Nous restons déterminés à rassembler les gens dans le processus d'élaboration des politiques, ce qui constitue une étape clé vers notre mission consistant à « Ne laisser personne de côté à l'ère du numérique. »

NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE



La stratégie de l'UNCDF, intitulée « Ne laisser personne de côté à l'ère du numérique », est le fruit de plus d'une décennie d'expérience dans la finance digitale en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. L'UNCDF considère que tirer pleinement parti de l'inclusion financière numérique, en appui aux objectifs de développement durable, rejoint son objectif de promotion des économies digitales inclusives. Nous entendons autonomiser des millions de personnes d'ici 2024, de sorte qu'elles puissent utiliser quotidiennement des services qui tirent parti de l'innovation et de la technologie, et contribuent aux objectifs de développement durable. Pour ce faire, nous adopterons une approche soucieuse du développement des marchés et nous nous efforcerons sans relâche de remédier à leurs dysfonctionnements sous-jacents.



Unlocking Public and Private Finance for the Poor

policy.accelerator@uncdf.org

policyaccelerator.uncdf.org | uncdf.org



Creating endless possibilities for all

flutterwave.com

hi@flutterwavego.com

TROUVEZ NOUS

